

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS**  
**PROCES-VERBAL EN DATE DU 24 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs René Blanchet, Jean-Michel Coquard, Myriam Rochette, Dominique Schmitt, Béatrice Pierquin, Jean-Claude Demay, Marie-Hélène Napoly, Marc Neyra, François Besson, Christine Milot, Patricia Gaigneux, Laurence Bellot, Thierry Guinard, Vincent Fontaine, Fabrice Futin, Anne-Sophie Privolt, Frédéric Gaudin, Julien Gervais.

Nombre de conseillers en exercice : 21 : 18 présents, 18 votants.

---

I. L'ORDRE DU JOUR:

▪ Délibérations à prendre :

- Urbanisme – Retrait délibération 024.028 du 7 octobre 2024 – modification n°2 du PLU.
- CCBPD – Convention mise à disposition de la Salle de la Maison des Associations en vue d'y organiser une activité de relais assistantes maternelles.
- Finances - Vote des taux d'imposition 2024
- Finances - Approbation du compte administratif 2024
- Finances - Approbation du compte de gestion 2024
- Finances - Affectation du résultat 2024
- Finances - Vote du budget primitif 2025
- Finances - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025.

Désignation d'un secrétaire de séance : Dominique Schmitt

---

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

III. I AFFAIRES FONCIERES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

---

IV. DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- La décision du Maire portant sur la déclaration sans suite de la procédure adaptée pour l'attribution d'un marché public de travaux relatif à la construction de la salle des festivités et réhabilitation de la Maison des associations - lot 9B en application des dispositions de l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique.
- La décision du Maire portant sur la demande de dotation – Projet d'équipement mobilier de la médiathèque, auprès de la DRAC.

---

## V. URBANISME :

- Retrait délibération 024.028 du 7 octobre 2024 – modification n°2 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°024.028 en date du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Puis par une nouvelle délibération n°01/2025 du 13 janvier 2025, le conseil municipal a prescrit la modification n°2 de son PLU.

Un mail du contrôle de légalité de la préfecture nous invite à s'assurer que la délibération d'octobre 2024 n'a produite aucun effet puis de procéder à son retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le retrait de la délibération n°024.028 du 7 octobre 2024.

---

## VI. ADMINISTRATIF

CCBPD – Convention de mise à disposition de la salle de la Maison des Associations pour une activité de Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, afin d'y organiser une activité de Relais Assistantes Maternelles.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre la Communauté de Communes et la commune.

---

## VII. TRAVAUX

### Travaux de voirie

- Chemin du Neyra : Commande passée pour la réfection du mur.

- Chemin de Saint-Trys : Commande validée pour réparer une partie du mur de soutènement.

- Chemin du Déo : Le projet d'arrêt de bus a été réalisé, avec mise aux normes pour le ramassage et la dépose des enfants.

- Chemin de la Fontaine : Réception partielle des travaux de dissimulation avec le Département, le Syder et l'entreprise en charge des travaux.

- Chemin de la Grande Gonthière : Travaux de génie civil terminés, raccordements électriques effectués. En attente des connexions fibre et téléphone, non réceptionnées en raison d'un changement de normes en cours de chantier.

- Chemin de Parozet : suite aux travaux d'ENEDIS la voirie devient dangereuse (trous en formations), rappel sera fait courrier et rebouchage provisoire par le service voirie.

- **Point sur les travaux de couverture du terrain de tennis** : le chantier est à l'arrêt, mais les travaux du plaquiste, électricité et plombier vont reprendre dès cette semaine mais l'approvisionnement en bois pour la charpente prend du retard, mais la fin des travaux est toujours estimée pour début juillet.

- **Point sur le chantier de la salle des festivités** : Des réunions de suivi ont lieu chaque mercredi après-midi.

Les travaux sur le site de la Maison des Associations avancent, tandis que les travaux de terrassement sont toujours en cours pour la salle des festivités.

Le choix de certains matériaux sera réalisé lors de la prochaine réunion. Globalement, les travaux progressent à un bon rythme.

---

## VIII. AFFAIRES FINANCIERES

- Approbation du Compte administratif 2024 :

Monsieur Dominique Schmitt présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte administratif 2024 pour chaque section par poste de dépenses et de recettes.

|                                       |                | Dépenses       | Recettes       | Résultat de l'exercice |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Réalizations<br>de l'exercice<br>2024 |                |                |                |                        |
|                                       | Fonctionnement | 1 572 141.18 € | 2 375 571.15 € | 803 429.97 €           |
|                                       | Investissement | 677 247.82 €   | 1 338 790.11 € | 661 542.29 €           |

|                                        |                                | Dépenses     | Recettes       |
|----------------------------------------|--------------------------------|--------------|----------------|
| Reports des<br>Exercices<br>antérieurs | Fonctionnement<br>(compte 002) |              | 1 207 237.62 € |
|                                        | Investissement<br>(compte 001) | 979 856.77 € |                |

|                                         |                |                |
|-----------------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de<br>clôture au<br>31/12/2024 | Fonctionnement | 2 010 667.59 € |
|                                         | Investissement | - 318 314.48 € |

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Jean-Claude DEMAY, adjoint désigné par le Conseil Municipal, prend alors la présidence de la réunion et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le Compte Administratif 2024 tel que présenté.

#### - Approbation du Compte de gestion 2024.

Monsieur Dominique Schmitt présente aux membres du Conseil municipal les caractéristiques du Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier public. Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 et doit être identique au Compte Administratif du même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2024 dressé par le Trésorier public, sans réserve ni observation.

#### - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances, après le vote du Compte Administratif 2024, précisent qu'il convient d'en affecter les résultats au budget primitif 2025 de la manière suivante :

|                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| A - Résultat de l'exercice (fonctionnement)         | 803 129.97 €     |
| B - Résultat antérieur reporté (R 002)              | +1 207 237.62 €  |
| C - Résultat à éventuellement affecter (A + B)      | +2 010 667.59 €  |
| D - Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001 | - 318 314.48 €   |
| E - Solde des RAR en investissement                 | - 1 061 000,00 € |
| F - Besoin de financement (D + E)                   | 1 379 314.48 €   |
| AFFECTATION (C+F si -)                              | + 2 010 667.59 € |
| Affectation en réserve R 1068 en investissement     | 1 379 314.48 €   |
| Report en exploitation R 002                        | 631 353.11 €     |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats du Compte Administratif 2024 comme suit :

- Fonctionnement – Recette (article 002) : 631 353,11 €
- Investissement – Dépenses (article 001) : -318 314,48 €
- Investissement – Recette (article 1068) : 1 379 314,48 €

#### - Vote des taux d'imposition 2025 :

Il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.  
Pour rappel, l'année dernière, les différents produits d'imposition étaient répartis de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98% (vote à taux constant)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 % (vote à taux constant)
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35% (vote à taux constant)

Il est proposé de maintenir les taux mentionnés ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme mentionnés ci-dessus pour l'année 2025.

#### - Vote du Budget primitif 2025

En introduction, l'adjoint aux finances Monsieur Dominique Schmitt rappelle que le budget prévisionnel pour l'année 2025 est l'un des plus importants de l'histoire de la commune. Toutefois, ce budget est maîtrisé et sera présenté comme suit :

#### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 2 782 886.11 € répartie comme suit par chapitre :

Dominique SCHMITT relève l'augmentation des charges de personnel, principalement imputable à la hausse des cotisations sociales ainsi qu'à la création d'un poste affecté à la bibliothèque, réparti à hauteur de 70 % pour la bibliothèque et 30 % pour les services de la mairie.

#### Dépenses

|                               |                                      |                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| 011                           | Charges à caractère général          | 593 000.00€          |
| 012                           | Charges de personnel                 | 930 000.00€          |
| 014                           | Atténuation de produits              | 40 000.00€           |
| 042                           | Opérations d'ordre entre section     | 80 002.86€           |
| 65                            | Autres charges de gestion courante   | 172 150.00€          |
| 66                            | Charges financières                  | 62 520.00€           |
| 023                           | Virement à la section investissement | 905 213.25.00€       |
| <b>Dépenses de l'exercice</b> |                                      | <b>2 782 886.11€</b> |

#### Recettes

| Chapitres                     | Libellés                            | Propositions         |
|-------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| 002                           | Excédent antérieur reporté          | 631 353.11€          |
| 013                           | Atténuations de charges             | 23 500.00€           |
| 70                            | Produit des services                | 163 000.00€          |
| 73                            | Impôts et taxes                     | 1 480 000.00€        |
| 74                            | Dotations et participations         | 422 033.00€          |
| 75                            | Autres produits de gestion courante | 63 000.00€           |
| <b>Recettes de l'exercice</b> |                                     | <b>2 782 886.11€</b> |

### Section d'investissement :

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 4 717 669.59 € répartie comme suit par chapitre :

#### Dépenses

| Chapitres                     | Libellés                                          | RAR                  | Propositions dont RAR |
|-------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| 16                            | Rbt capital dette et dépôts de cautions logements | 0,00 €               | 180 000,00€           |
| 20                            | Immobilisation incorporelles (sauf opération)     | 10 000.00€           | 35 000.00€            |
| 21                            | Immobilisations corporelles (sauf opération)      | 70 000.00€           | 163 500,00 €          |
| op.103                        | Réaménagement bâtiment communaux                  | 0,00 €               | 50 000.00€            |
| op.122                        | Salle des fêtes et abords                         | 500 000,00 €         | 3 195 855,11€         |
| op. 128                       | Aménagement sportifs                              | 481 000.00€          | 750 000.00€           |
| 041                           | Operations patrimoniales                          |                      | 25 000.00€            |
| 001                           | Solde d'exécution négatif                         |                      | 318 314.48€           |
| <b>Dépenses de l'exercice</b> |                                                   | <b>1 061 000,00€</b> | <b>4 717 669.59 €</b> |

#### Recettes

| Chapitres                     | Libellés                                 | RAR    | Propositions dont RAR |
|-------------------------------|------------------------------------------|--------|-----------------------|
| 13                            | Subvention d'investissement              |        | 228 139.00€           |
| 16                            | Emprunts et dettes assimilées            |        | 2 000 000.00€         |
| 10                            | Dotations Fonds divers Réserves          | 0,00 € | 1 479 314.48 €        |
| 021                           | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 905 213.25 €          |
| 040                           | Opérations d'ordre entre section         | 0,00 € | 80 002.86 €           |
| 041                           | Operations patrimoniales                 |        | 25 000.00€            |
| <b>Recettes de l'exercice</b> |                                          |        | <b>4 717 669.59 €</b> |

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 782 886.11 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 717 669.59 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuvé le Budget Primitif 2025 tel que présenté et joint en annexe ; et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du budget.

#### **- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025.**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cela étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide pour le budget 2025, d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. De Fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

---

## IX. JUMELAGE

Point sur le projet d'accueil de la délégation italienne de Toriano.

La date retenue pour l'accueil de la délégation italienne est le 19 septembre. Celle-ci sera accompagnée d'un groupe de collégiens.

Afin de faciliter leur accueil, le calendrier des fêtes a été modifié. Les associations concernées ont donné leur accord pour ces ajustements.

---

## X. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### - Activité des commissions :

#### - Commission scolaire :

L'effectif prévisionnel de l'école pour l'année à venir est de 251 élèves, dont 88 en maternelle et 163 en primaire.

Concernant les élèves de CM2 qui partent au collège, 50 % d'entre eux choisissent de s'inscrire dans un collège privé. Une réunion de présentation a été organisée pour le nouveau collège Jacques Chirac, mais très peu de parents étaient présents. Une visioconférence sur le sujet sera de nouveau proposée par l'Inspection académique pour informer les parents sur les nouveautés, notamment la possibilité de suivre une section internationale "anglais".

Les portes ouvertes à l'IME auront lieu le 5 avril prochain.

Concernant la formation du personnel de l'école et de la cantine, elle débutera le 26 mars pour trois séances sur le thème : « Les clés pour accompagner au mieux les enfants ».

Enfin, un dossier d'appel d'offres pour le prestataire de repas est actuellement en cours d'élaboration, en vue du renouvellement du marché.

- Suite à la rencontre avec le CAUE concernant une étude de programmation de l'urbanisation jusqu'en 2045 incluant la loi Zan et l'application du SCOT, une convention va être passée pour établir une étude sur les perspectives de densification. Ce document sera à utiliser pour les années futures.

- Atlas de la Biodiversité : Une réunion publique sur l'Atlas de la Biodiversité Communale a eu lieu le 18 février. Une stagiaire est en train de recenser l'ensemble des documents qui pourraient être utilisés pour l'élaboration de cet atlas. Un bilan est en cours, et il existe la possibilité de participer à une initiative participative au niveau national.

- Fête du Printemps : La Fête du Printemps s'est déroulée avec une bonne participation, comprenant diverses activités telles que le nettoyage, l'animation musicale et la course d'orientation, qui a attiré environ 50 personnes. Cette activité a généré une recette de 80 €, au profit du Togo.

L'événement a également permis l'accueil des nouveaux arrivants et des bébés nés en 2024, au Caveau Fontaine, avec environ 15 nouveaux foyers présents et une dizaine de bébés.

Cet événement a été une belle occasion de contact et de rencontre pour les habitants de la commune.

#### - Commission culture :

Suivi pour l'accompagnement du développement de la bibliothèque.

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 21 mars 2025. La bibliothèque compte actuellement 450 lecteurs inscrits.

Le dossier de dotation pour l'aménagement et le mobilier de la future médiathèque a été déposé.

#### - La CCBPD : Rencontres Entreprises-Jeunes.

Les Rencontres Entreprises-Jeunes se sont déroulées le 18 mars 2025. De belles rencontres ont eu lieu entre les entreprises et les jeunes en recherche d'apprentissage, de travail, etc.

- CCBPB - Commission mobilité : Une manifestation Vélo Parade aura lieu le dimanche 19 mai organisée par la CCBPD. Le plan mobilité de la Communauté de Communes est en cours de travail et sera prochainement rendu public..

- CMJ (Conseil Municipal des Jeunes): Le CMJ organise une vente solidaire le samedi 30 mars 2025.

- L'Assemblée générale de "Atout Pommier" aura lieu le 3 avril à 20 h00.

- l'association Pomerium souhaite développer des circuits pour valoriser le patrimoine et l'histoire de Pommiers, la commune s'associera à cette action.

---

## XI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

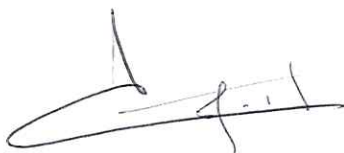
- Le piégeage du frelon asiatique a commencé.
- Campagne de stérilisation en cours des chats sur la commune dans le cadre d'une convention avec la SPA.
- Rappel : Les rendez-vous AGE'ILITE durent 9 semaines, avec environ dix participants. Ces séances visent à sensibiliser et accompagner les participants dans l'amélioration de leur équilibre et de leur mobilité.
- Transfert de compétence des eaux et de l'assainissement : Le législateur est revenu sur l'obligation de transfert des compétences eaux et assainissement à l'intercommunalité au 1er janvier 2026. Désormais, le choix sera laissé à chaque commune adhérente au syndicat de transférer cette compétence à l'intercommunalité ou de la maintenir au sein des syndicats.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 14 avril 2025 à 20h30 à la Mairie de Pommiers**

**Fin du Conseil : 23h20**

Fait à Pommiers,  
Le 24 mars 2025

Le Maire,  
René BLANCHET



Le secrétaire de séance  
Dominique Schmitt



Date d'affichage :

**LISITE DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025**

**Présents :** Mesdames et Messieurs René Blanchet, Jean-Michel Coquard, Dominique Schmitt, Béatrice Pierquin, Jean-Claude Demay, Marie-Hélène Napoly, Marc Neyra, François Besson, Christine Milot, Patricia Gaigneux, Laurence Bellot, Thierry Guinard, Vincent Fontaine, Fabrice Futin, Anne-Sophie Privolt, Frédéric Gaudin.

**Désignation d'une secrétaire de séance :**

Jean-Michel Coquard, est désigné secrétaire de séance.

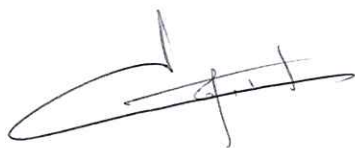
**DELIBERATIONS :**

18/2025 : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025.

19/2025 : ADMINISTRATION – MODIFICATION REGLEMENT COMMUNAL DES AIRES DE JEUX.

Approuvée en séance

Le Maire,  
René BLANCHET



La secrétaire de séance  
Jean-Michel Coquard

